

Gros plan

Avril 2011

Volume 21, n° 1

Bulletin du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Symposium du 25^e anniversaire du Tribunal à Osgoode Hall



Suzanne Dajczak, conseillère des travailleurs; David Brady, associé du cabinet Hicks Morley LLP; Ian J. Strachan, président du Tribunal; Ron Ellis, ancien président; Susan Adams, directrice générale du Tribunal

— Melissa Fedsin —

Le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail a célébré son 25^e anniversaire en octobre 2010 et a tenu un symposium à Osgoode Hall le 14 décembre 2010 pour souligner cet événement marquant. Lors de ce symposium, près de 150 professionnels

de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail ont eu droit à un après-midi en compagnie d'orateurs de marque et à une soirée empreinte de convivialité.

La première table ronde, animée par **Susan Adams**, directrice générale du Tribunal, a réuni l'ancien président du Tribunal et deux avocats de renom du droit de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. Cette première table ronde a eu pour thème « Le future revisité ».

Ron Ellis, le premier président du Tribunal, a procédé à un examen attentif des avantages structurels uniques qui ont permis au Tribunal d'en venir à symboliser tout ce qu'il y a de bon dans le monde des tribunaux. Maître Ellis a souligné l'importance de l'indépendance institutionnelle du Tribunal et de l'absence de toute menace financière ou politique ministérielle et, plus particulièrement, la capacité qu'a le Tribunal de contrôler les nominations, d'élaborer et de défendre ses propres budgets ainsi que de créer et de mettre en œuvre ses propres procédés novateurs de fonctionnement. Il a déclaré que le Tribunal illustre ce que peut accomplir un groupe de gestionnaires et de décideurs parmi les plus compétents quand le gouvernement tombe dans le mille côté structure, et il a recommandé l'adoption de ce modèle structurel pour tous les tribunaux décisionnels.

Dans ce numéro :

- Symposium du 25^e anniversaire du Tribunal..... 1
- Activités du personnel..... 3
- Révision du formulaire de confirmation d'appel..... 4
- Nouvelles de la Bibliothèque des tribunaux du travail de l'Ontario..... 4
- Siège des audiences pour les parties de la région de Hamilton..... 4
- Documents de travail médicaux..... 5
- Membres du Tribunal..... 5

David Brady, associé du cabinet Hicks Morley LLP, et récipiendaire antérieur du prix Ron Ellis pour excellence dans le domaine du droit de l'indemnisation des travailleurs, a décrit le Tribunal comme un organisme qui tient ses promesses. Maître Brady a fait l'éloge du Tribunal pour ses décisions bien motivées et cohérentes, en notant qu'il est extraordinaire pour les représentants de recevoir des décisions compréhensibles, lisibles et pouvant être partagées avec les clients. Il a loué le Tribunal pour la transparence de ses procédés, pour sa grande application à entendre les appels de façon juste ainsi que pour sa réceptivité aux besoins des parties. Il a noté en particulier les directives de procédure claires du Tribunal, sa base jurisprudentielle électronique facile d'accès et sa collection de documents de travail médicaux rédigés par des experts. Il a aussi fait l'éloge du Tribunal pour ses initiatives de sensibilisation, particulièrement pour sa forte présence et son rôle de chef de file à l'Association du Barreau de l'Ontario. Il a décrit le Tribunal comme une réussite administrative en ajoutant qu'il inspire la confiance, est crédible et se montre engagé autant envers les travailleurs que les employeurs.

Suzanne Dajczak, conseillère des travailleurs, a déclaré que, depuis 25 ans, le Tribunal fait vibrer la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et lui donne un sens pour les travailleurs blessés. Qualifiant le Tribunal d'insurpassable en matière d'accessibilité, d'équité et d'indépendance, Maître Dajczak a attribué les décisions bien motivées, cohérentes et équilibrées du Tribunal en partie à la composition tripartite de ses comités et en partie à ses membres et à son personnel avertis. Elle a aussi souligné que, comme les travailleurs blessés font face à des questions de plus en plus complexes autant sur le plan médical que juridique, la possibilité d'une audition *de novo* et le rôle du Tribunal présentent pour eux plus d'importance que jamais.

La deuxième table ronde d'experts, animée par **Dan Revington**, avocat général du Tribunal, a réuni l'honorable juge John Laskin de la Cour d'appel de l'Ontario, l'honorable juge John Murray de la Cour supérieure de l'Ontario et le professeur émérite David Mullan. Cette deuxième table ronde s'est déroulée sous le thème « Assurer la justice administrative ».

Le juge John Laskin, Cour d'appel de l'Ontario, a reconnu le Tribunal comme un des plus importants tribunaux administratifs en Ontario et il a noté la chance qu'il a eue de pouvoir compter sur le solide leadership de son ancien président, Ron Ellis, et de son président actuel, Ian Strachan. Il a souligné la fiche quasi parfaite du Tribunal à la Cour divisionnaire et le fait que la Cour



Le juge John Murray, Dan Revington, avocat général du Tribunal, David Mullan, professeur émérite de l'université Queen's, le juge John Laskin, Ian J. Strachan, président du Tribunal

d'appel de l'Ontario maintient invariablement ses décisions. Il a aussi noté l'importance pour le Tribunal de rendre des décisions non seulement adéquates, mais aussi d'en motiver les motifs, tout en soulignant que ces décisions touchent chaque année des milliers de travailleurs.

Le juge John Murray, Cour supérieure de l'Ontario, a félicité le Tribunal pour son succès. Il a noté la fiche remarquable du Tribunal en matière de révision judiciaire. Il a parlé de la seule décision qui a été annulée par les tribunaux, de l'analyse surprenante qui en a été faite et des problèmes qui en ont découlé pour le Tribunal. Les remarques du juge Murray ont aussi porté sur l'accès à la justice et sur les parties non représentées et, en particulier, sur le droit de présenter son cas soi-même, sur le droit à l'égalité d'accès et sur le droit à un accès tangible. Le juge Murray a déclaré que les décideurs, surtout quand ils ont affaire à des particuliers non représentés, doivent s'efforcer de créer un contexte d'impartialité dans lequel ils se montrent à la fois transparents et engagés. Il a reconnu que le Tribunal le fait déjà de plusieurs façons, plus précisément en simplifiant sa procédure, en informant les parties de manière à favoriser leur autonomie et en offrant une variété de services de soutien aux parties non représentées.

David Mullan, professeur émérite de l'école de droit de l'université Queen's, et un des plus grands experts canadiens en droit administratif, a présenté une communication préparée pour le symposium du Tribunal. Dans cette présentation, le professeur Mullan a décrit la cohérence décisionnelle comme une valeur fondamentale pour les tribunaux et organismes à fort volume, en soulignant l'importance de la jurisprudence et de l'autorité de la chose jugée dans ce contexte. Il a souligné que le Tribunal est très respecté pour la prédictibilité et la cohérence de ses décisions, et il a cité en particulier la *décision n° 795/94*, laquelle démontre selon lui à quel point le Tribunal est conscient de l'importance à accorder à la jurisprudence et à l'autorité de la chose jugée. Il a souligné que le Tribunal a déjà utilisé avec succès nombre de

ACTIVITÉS DU PERSONNEL

Le 8 mars 2011, **Eleanor Smith**, vice-présidente du Tribunal, a participé à une table ronde portant sur les témoignages d'experts. Cette table ronde s'inscrivait dans le cadre d'un programme de développement professionnel au sujet des questions décisionnelles d'actualité dans les tribunaux présenté par l'Association du Barreau de l'Ontario (ABO) à l'intention des avocats et membres de tribunaux. De son côté, **Carole Prest**, conseillère juridique du président du Tribunal, a animé une table ronde sur l'incidence de certains styles de plaidoirie et de la non représentation des parties ainsi que sur les meilleures pratiques pertinentes.

Le 29 mars 2011, **Danielle Allan**, avocate du Bureau des conseillers juridiques du Tribunal, a participé à titre de juge volontaire à un tournoi de procès simulés pour écoles secondaires. Ce tournoi annuel est présenté par l'ABO, de concert avec le comité de la Journée du droit, en préparation à une semaine d'activités éducatives destinées au public à l'occasion de l'anniversaire de la *Charte des droits et libertés*. Les participants à ce tournoi reçoivent une cause criminelle fictive et jouent les rôles d'avocats et de témoins pour la défense ou la couronne. Impressionnée par le talent et la détermination des élèves, M^{me} Allen a indiqué qu'il était vraiment difficile pour les juges de décider quelle équipe passerait au tour suivant.

Symposium du 25^e anniversaire suite de la page 2



John Slinger, chef de l'exploitation de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail; Sid Ryan, président de la Fédération du travail de l'Ontario; Steve Roberts, associé au cabinet McTague LLP

techniques internes aidant les tribunaux administratifs à assurer la cohérence de leurs décisions, y compris la formation continue de ses décideurs, la désignation de certaines décisions comme précédents jurisprudentiels clés et l'utilisation de comités tripartites dans les cas susceptibles de soulever des questions particulièrement importantes.

La troisième table ronde, animée par John Slinger, chef de l'exploitation de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, a réuni deux défenseurs bien connus des droits patronaux et ouvriers, Steve Roberts et Sid Ryan. Cette troisième table ronde a eu pour thème « Ce qui fait l'importance du Tribunal ».

Steve Roberts, associé au cabinet McTague LLP, a déclaré que le Tribunal se soucie de bien faire les choses, et ce, depuis 25 ans. Comme mesure de succès, M^e Roberts a vanté l'accessibilité du système d'appel du Tribunal et des services de qualité supérieure qu'il offre aux employeurs,

aux travailleurs et aux autres intéressés. Il a aussi fait remarquer que le Tribunal se distingue par un site Web qui, en plus de déborder de renseignements au sujet de ses procédés, assure l'accès à sa jurisprudence, à ses décisions dignes d'attention et à des documents de travail médicaux à jour sur des questions pertinentes au droit de l'assurance contre les accidents du travail. Enfin, il a félicité le Tribunal pour son excellent travail et a noté que les employeurs n'ont pas encore tiré pleinement avantage des occasions que leur offre cet organisme.

Sid Ryan, président de la Fédération du travail de l'Ontario, a exprimé sa fierté à l'égard de l'énorme succès du Tribunal au fil des années de même qu'à l'égard des divers organismes voués au bon fonctionnement du régime de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail. Monsieur Ryan a indiqué que le Tribunal fait partie d'un système qu'il vaut vraiment la peine de protéger et qui pourrait fonctionner d'un bout à l'autre du Canada. Il a décrit le Tribunal comme un organisme juste, ouvert, transparent et libre de contrainte politique et idéologique qui jouit de la confiance du groupe des travailleurs et du groupe des employeurs. Tout en exhortant le Tribunal à restreindre le nombre d'auditions sur documents et à augmenter le nombre d'audiences par des comités, il a souligné le dévouement des décideurs du Tribunal et l'importance des comités tripartites pour assurer des décisions justes et cohérentes.

Après les tables rondes, Ian Strachan, président du Tribunal, a remercié les orateurs et il a invité tout le monde à demeurer sur place pour une réception.

Révision du formulaire de confirmation d'appel

Le Tribunal introduira bientôt une version révisée de la *Confirmation d'appel* (formulaire CA). En nous aidant des commentaires de nos groupes intéressés, nous avons simplifié ce formulaire et nous en avons réduit la longueur de six à deux pages. Comme le *Formulaire de réponse*, le nouveau formulaire CA sera productible à partir du système de gestion des cas par le personnel du Tribunal. Il sera ainsi possible de personnaliser le formulaire pour chaque partie. Cette version du formulaire indiquera entre autres l'échéance de dépôt ainsi que si une preuve de signification est requise et, le cas échéant, à qui le document doit être signifié. Les parties obtiendront donc des instructions plus claires, ce qui sera particulièrement avantageux pour les parties qui ne connaissent pas le processus au Tribunal.

Il sera aussi possible de se procurer ce formulaire simplifié en version générique sur le site Web du Tribunal à www.wsiat.on.ca.

NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE DES TRIBUNAUX DU TRAVAIL DE L'ONTARIO

Les visiteurs de la Bibliothèque des tribunaux du travail de l'Ontario devraient remarquer un nouveau visage. Peter Marques, notre bibliothécaire en chef, est en détachement pour neuf mois au ministère des Services gouvernementaux où il participe à une initiative gouvernementale de gestion des connaissances. C'est Martha Murphy qui sera à la barre en son absence. Martha, qui nous vient du Bureau du commissaire des incendies de l'Ontario, possède une vaste expérience de la prestation de services de bibliothèque dans le secteur public. Elle a déjà pris de l'expérience au comptoir de référence, et les usagers de la

bibliothèque peuvent compter sur elle pour répondre à leurs demandes de référence. N'hésitez pas à communiquer avec Martha au 416-314-3700.



avons inclus les données de catalogage de tous les documents que nous avons à notre bibliothèque de référence.

Au nombre des nouveaux produits offerts à la Bibliothèque des tribunaux du travail de l'Ontario, mentionnons le *Droit en matière d'indemnisation des travailleurs - Historique documentaire pour l'Ontario*. Ce guide Web donne un aperçu documentaire du droit et des politiques en matière d'assurance contre les accidents du travail en Ontario, de leurs origines et fondements à ce jour, en passant par les grandes réformes des 40 dernières années. De façon à faciliter les recherches, nous

CHANGEMENTS DANS L'ÉTABLISSEMENT DU RÔLE DES AUDIENCES POUR LES PARTIES DE LA RÉGION DE HAMILTON

Hamilton est un des dix centres régionaux où le Tribunal tient des audiences. Le Tribunal continuera à y tenir des audiences, mais les parties de cette région pourront dorénavant être appelées à avoir leurs audiences à Toronto. Cette pratique a déjà cours, mais de façon limitée. Le choix entre Toronto et Hamilton se fera au moment de la demande de date d'audience au Service du rôle.

Le Tribunal tient des audiences dans dix villes de la province. Il dispose d'un nombre fixe de décideurs ainsi que de ressources limitées pour ses audiences dans les centres régionaux. Les parties des centres régionaux très éloignés de Toronto n'ont pas le choix de venir à Toronto pour leurs audiences. Par contre, les parties de la région de Hamilton sont à une distance raisonnable de Toronto et ont ainsi l'avantage de pouvoir s'y rendre pour leurs audiences. La possibilité d'audiences à Hamilton ou à Toronto permettra aux parties d'obtenir une date d'audience plus rapidement.

Le Tribunal est déterminé à réduire la période d'attente avant les audiences. En offrant deux sièges d'audience pour les parties de la région de Hamilton, il devrait pouvoir traiter les cas plus rondement et réduire l'attente pour les appelants. Les parties de la région de Hamilton, y compris les représentants et les employeurs, peuvent donc s'attendre à une combinaison d'audiences à Toronto et à Hamilton. Le siège de l'audience sera déterminé en fonction des dates d'audience les plus rapprochées pouvant être offertes aux parties. Le Tribunal ne pourra pas fixer une date d'audience à Hamilton simplement pour des questions de préférence. Il essaiera toutefois de faciliter les choses pour les parties aux audiences de Toronto. Par exemple, il pourra proposer une audience débutant l'après-midi dans le cas des audiences d'une demi-journée.

Les détails concernant la date de mise en œuvre du changement seront publiés sur le site Web du Tribunal (www.wsiat.on.ca).

MEMBRES DU TRIBUNAL

Depuis la parution du dernier numéro de *Gros plan* (automne 2009), **Keith Cooper** a été nommé vice-président à temps partiel et **David Purdy** a été nommé membre à temps partiel.

Pendant la même période, **Mel Crystal**, **Julia Noble** et **Angus Patterson** ont obtenu le renouvellement de leur mandat de vice-présidents à plein temps et le mandat de vice-présidente de **Rosemarie McCutcheon** a été converti de temps partiel à plein temps. **Bonnie Goldberg**, **Susan Peckover** et **Wendy Sutton** ont obtenu le renouvellement de leur mandat de vice-présidentes à temps partiel.

Bill Davis, **Kelly Hoskin**, **Arthur Lust**, **Antonio Signoroni** et **Marcel Trudeau** ont obtenu le renouvellement de leur mandat de membres à temps partiel.

Félicitations à tous.

Jim Dimovski, qui a été vice-président à plein temps et ensuite à temps partiel pendant plus de sept ans, a donné sa démission plus tôt cette année pour retourner dans le secteur privé. **Maureen Doyle**, qui a été vice-présidente à temps partiel pendant plus de six ans, a récemment été nommée à plein temps au Tribunal des droits de la personne (regroupement des tribunaux de justice sociale de l'Ontario). **Rosemarie Muzzi**, vice-présidente à temps partiel depuis 2007, est devenue arbitre à la Commission des services financiers de l'Ontario.

Le Tribunal leur est reconnaissant de leurs années de service et leur souhaite un avenir brillant.

DOCUMENTS DE TRAVAIL MÉDICAUX

Documents de travail médicaux

Le Tribunal fait produire des documents de travail médicaux visant à fournir des renseignements généraux sur différentes questions médicales courantes dans les appels dont il est saisi. Chaque document est rédigé par un spécialiste reconnu dans un domaine médical particulier. Chaque expert choisi par le Tribunal est appelé à donner une vue équilibrée de la connaissance médicale sur le sujet.

Suit une liste des documents de travail médicaux publiés sur notre site Web public depuis la parution du dernier numéro de *Gros plan*.

- *Toxicomanie* par le D^F Tony George
- *Syndrome douloureux régional complexe (DSR – Dystrophie sympathique réflexe)* par le D^F Anthony Weinberg
- *Maladie des vibrations* par le D^F Ronald A. House
- *L'état de stress post-traumatique* par la D^{re} Diane Whitney
- *Lésion à l'épaule et invalidité (version révisée)* par le D^F Hans K. Uthoff

Gros Plan

Volume 21, n° 1

GROS PLAN est une publication gratuite du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. Ce bulletin est distribué gratuitement.

Pour être ajouté à la liste de distribution du bulletin *Gros Plan*, veuillez communiquer avec les Services d'information au: 416 314-3700.

Président du Tribunal : Ian Strachan

Directrice générale du Tribunal : Susan Adams

Coordinateur de publication :
David Beattie

Éditrice : Dawn Tam Patterson

Collaborateurs : Danielle Allen, David Beattie, Alison Colvin, Debra Dileo, Maria Erskine, Melissa Fedsin, Jennifer Iaboni, Janet Oulton

Photos : Dawn Tam Patterson

Version française : Véronique Lavoie-Naster

Abonnement : Christiane Rieder

Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

505, avenue University, 7^e étage
Toronto (Ontario) M5G 2P2

Téléphone : 416 314-8800

Télécopieur : 416 326-5164

Site Web : <http://www.wsiat.on.ca>

ISSN 1480-5731